

Réunion du bureau du Conseil de Quartier Faubourg Montmartre

Mardi 19 janvier 2016 - 19h

Mairie du 9^e - Salle Berlioz

Compte-rendu

Étaient présents : Marie-Pascale Cocagne, Thierry Durand, Jacqueline Lelièvre, Sylvie Leydet (élue référente), Pierre-Louis Pernet, Guillaume Turpin, Mariella Eripret.

1) Budget Participatif

Les projets doivent être déposés sur la plateforme budgetparticipatif.paris.fr du 19 janvier au 19 février.

Cette année, la Mairie du 9^e a décidé d'accorder le maximum du montant de son enveloppe budgétaire (soit 40% de l'enveloppe « espace public » et 30 % de l'enveloppe « équipements de proximité »), au budget participatif du 9^e.

Pour chaque euro investi par l'arrondissement, la Mairie centrale abonde de deux euros.

Le montant total s'élève donc, pour le 9^e, à 1 822 809 euros.

Tous les Parisiens peuvent déposer un projet, à titre individuel ou collectif. Les projets seront ensuite étudiés par les services de la Ville de Paris afin d'évaluer leur faisabilité et leur coût, puis soumis au vote des Parisiens en septembre. Les projets lauréats seront mis en œuvre à partir de 2017.

Le CQ Faubourg Montmartre déposera le projet de réaménagement du carrefour des rues Saulnier, Richer, Geoffroy Marie et Boule Rouge, devant les salles de spectacle des Folies Bergère et des Feux de la Rampe.

Le but du projet est de limiter la circulation automobile et de fluidifier et sécuriser celle des piétons.

Le bureau du CQ souhaite rencontrer les directeurs des deux salles concernées pour leur présenter le projet.

Note post-réunion : la rencontre s'est déroulée le lundi 25 janvier sur place, en présence de Sébastien Dulermo (adjoint du 9^e chargé de la voirie), Guillaume Turpin, Mariella Eripret, ainsi que des responsables des Folies Bergère et des Feux de la Rampe.

Les services de la voirie ont été consultés en amont de cette réunion.

Il est proposé :

- Une mise à niveau de la chaussée avec les trottoirs pour en faire un espace semi-piétonnier devant les théâtres ;
- Une inversion du sens de la circulation de la rue Richer (depuis la rue Trévisse jusqu'à la rue d'Hauteville ou Faubourg Poissonnière) et de la rue Saulnier ;
- Un passage en « sens interdit sauf riverain » de la rue Richer (depuis la rue du Faubourg Montmartre jusqu'à la rue de Trévisse) et éventuellement de la rue Geoffroy Marie ;
- La suppression de places de stationnement rues Richer et Saulnier.

Ce projet a reçu un avis très favorable des directeurs des Folies Bergère et des Feux de la Rampe.

A noter : le trottoir devait être élargi au niveau de la rue Saulnier mais celui-ci étant amianté, le projet a été reporté.

Ce projet sera présenté par Guillaume Turpin et Thierry Durand à la réunion publique commune à tous les conseils de quartier du 9^e le **mercredi 3 février à 19h** à la mairie.

2) Projets d'investissement pour 2016

Budget restant : 4538,48 €

+ Dotation 2016 : 8264 €

- Jardin mobile

L'idée d'installer du mobilier urbain végétalisé est toujours d'actualité. Un animateur de la maison de retraite rue Richer est intéressé pour y participer.

La présence d'une voie « pompiers » risque de rendre compliquée l'installation de ce module rue Sainte-Cécile. De plus, il est prévu qu'y aient lieu prochainement des marchés alimentaires hebdomadaires.

Le module pourrait, dans un premier temps, être installé rue Ambroise Thomas. En effet, il répondrait à deux demandes d'habitants, l'une émanant d'une personne âgée souhaitant qu'un banc soit installé, l'autre émanant d'un couple souhaitant entretenir une jardinière.

Si le projet se réalise, il pourrait être inauguré pendant la fête des voisins, prévue le 27 mai 2016.

- **Une œuvre d'art en face de Drouot**

Les membres du bureau souhaiteraient financer l'acquisition d'une œuvre d'art pour l'installer sur le trottoir en face de Drouot. Une demande de cofinancement pourrait être adressée à la salle des ventes. Un appel à projets pourrait être lancé auprès d'artistes du quartier.

- **Des panneaux d'orientation**

Des panneaux pourraient indiquer de manière artistique où se situent les différents sites d'intérêt touristique ou culturel : les Grands Magasins, les théâtres, l'institut Drouot, le Grand Rex, le musée Grévin, Montmartre, etc. Il faudra lister tous les lieux remarquables.

3) Fête de quartier

Il semble compliqué d'organiser la fête de quartier rue Cadet à cause des travaux de l'hôtel Cromot du Bourg. Sylvie Leydet se renseigne sur les plans de l'emprise.

La fête pourrait avoir lieu rue Sainte-Cécile, comme l'année dernière, sachant que si un vide-grenier est organisé en même temps, cela fera venir du monde. Le Lions Club est intéressé pour être partenaire organisateur du vide-grenier.

Un autre lieu envisagé est la rue Rossini mais cela implique de couper la circulation et de faire appel à une société de ventousage (coût d'environ 700 €).

4) Prochaine réunion publique

Mercredi 6 avril

Lieux : préau de l'école de la Victoire ou de l'école de la Grange Batelière

Thème envisagé : Vie nocturne, nuisances et atouts pour le quartier.

Intervenants : Les Pierrots de la Nuit (réponse positive reçue le 29 janvier), Alexis Govciyan (1^{er} adjoint à la Maire du 9^e chargé du respect de l'espace public, de la sécurité publique, de la médiation), le Commissariat du 9^e, une association de défense des riverains, une association de défense des intérêts des commerces de nuit, une association de commerçants, etc.

Un mail sera adressé aux habitants les invitant à donner leurs idées de points à aborder pendant cette réunion.

5) Prochaine réunion de bureau

Mercredi 16 mars

Ordre du jour : - Organisation de la fête de quartier et du vide-grenier du 5 juin

- Projet de jardin mobile rue Ambroise Thomas
- Projet d'installation de panneaux d'orientation
- Organisation de la réunion publique du 6 avril

6) *Points divers*

Sylvie Leydet informe que les travaux de Cromot du Bourg ont débuté et vont durer au moins deux ans. Il s'agit d'un hôtel classé très dégradé, situé dans la cour Cadet, qui accueillera des salles de spectacle pour le conservatoire, des ateliers d'artistes, une école de danse, un équipement culturel encore à définir et des logements sociaux. La moitié des logements seront attribués par la Préfecture et l'autre moitié conjointement par la Mairie de Paris et la Mairie du 9^e. Paris Habitat est le maître d'œuvre. Le jardin sera également rénové.